Cercle de la Voile de Bordeaux
Carcans-Maubuisson

AVIS de COURSE

45ème Grand Prix de L'armistice
Nationales 420 – L'EQUIPE
30 octobre au 2 novembre 2014

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.3. les règlements fédéraux.

1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des **classes 420 –L'Equipe.**

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible à la page 4 ou sur le site du club (http://www.cerclevoilebordeaux.com) et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

Monsieur Christophe RICHARD Rés. les Alpilles (appt 76)
3 rue de l'espéranto 33310 LORMONT
06 12 65 51 07 émail : voilecvbcm@gmail.com

3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros,
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
-

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
420 – L'Equipe	**87 euros**

Réduction : le club accorde une réduction à tous les coureurs qui envoient leur formulaire d'inscription accompagné du montant des frais **avant la date du mardi 21 octobre 2014**.

Classe	Montant réduit
420 – L'Equipe	**75 euros**

4.2 Pour les 420 : en fonction du nombre d'inscrits, les courses pourront se courir en groupes.

5. PROGRAMME

Mercredi 29 octobre :

- confirmation des inscriptions et jauge de 14h à 18h

jeudi 30 octobre :

- confirmation des inscriptions et jauge de 9h à 12h
- 1er signal d'avertissement à 14h
- pot d'accueil après la dernière course du jour

Vendredi 31 0ctobre:

- 1er signal d'avertissement à 11h

Samedi 1er novembre :

- 1er signal d'avertissement à 11h

Dimanche 2 novembre :

- 1er signal d'avertissement à 10h
- remise des prix et pot de départ après la dernière course du jour

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le mercredi 29 octobre de 14h à 18h et le jeudi 30 octobre de 9h à 12h

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangle et/ou banane et/ou trapèze

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de trois
Cinq courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Monsieur Christophe RICHARD
Rés. les Alpilles (appt 76) 3 rue de l'espéranto
33310 LORMONT
06 12 65 51 07 émail : voilecvbcm@gmail.com
ou le site du club
http://cerclevoilebordeaux.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3
FFVoile Prescription (*):
The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67
FFVoile Prescription (*):
Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5
FFVoile Prescription (*):
In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78
FFVoile Prescription (*):
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3
FFVoile Prescription (*):
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88
FFVoile Prescription (*):
Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91
FFVoile Prescription (*):
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R
FFVoile Prescription (*):
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr

CERCLE de la VOILE de BORDEAUX CARCANS-MAUBUISSON

INSCRIPTION REGATE

Nom de la régate : 45ème Grand Prix de l'Armistice	**Date : 30 octobre au 2 novembre**

VOILE N° :	
SERIE : 420 - L'EQUIPE (Rayer la mention inutile)	
Publicité : oui non	**carte de publicité : oui non**

	Barreur		**Equipier**	
NOM **Prénom**				
Né le / Sexe	/ /	**M** ☐ **F** ☐	/ /	**M** ☐ **F** ☐
Licence N°				
Nom du Club **N° de Club**				
Adresse				
émail				
n° de téléphone pour la durée de la compétition (l'un des coureurs ou une personne de votre entourage présente sur le site) :				

Je m'engage à respecter les règles de la manifestation dont la règle fondamentale 4 des règles ISAF :
"Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course"
Les participants autorisent le CVB à utiliser et diffuser les photos du bateau et de l'équipage qui peuvent être prises pendant la compétition.
Je certifie que mon bateau et mes équipements sont en règle avec la législation en cours et que je suis capable de participer à cette régate.

Signature	**Barreur**	**Equipier**

	Montant
Droits à payer : 75 € puis 87 € après le 20/10/2014	
Règlement à adresser (chèque à l'ordre du CVBCM) à : **Monsieur Christophe RICHARD** **3 rue de l'espéranto Résidence Les Alpilles appt 76 33310 LORMONT tel : 06 12 65 51 07**	

Autorisation Parentale pour les Mineurs

Je soussigné :	Je soussigné :
en ma qualité de :	en ma qualité de :
autorise :	autorise :
à participer à la régate du 45ème Grand prix de l'armistice organisée par le CVB-CM du 30 octobre au 2 novembre 2014. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaitraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.	à participer à la régate du 45ème Grand prix de l'armistice organisée par le CVB-CM du 30 octobre au 2 novembre 2014. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaitraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.
Signature :	Signature :